

## **CONTRAT DE CONCEPTION SITE INTERNET**

[\_Pack Professionnel\_]

### **Entre les SOUSSIGNES**

La société [EJI-MEDIA], dont le siège social est situé [N° 515 C, Angle Bd. Ifrane & Rue Settat, Massira III ; Menara – Marrakech], immatriculée au Registre du commerce sous le numéro [22333], représentée par [Mr Amer EL BOUMESHOULI] habilité à signer les présentes.  
Ci-après dénommée « le Concepteur »

### **D'UNE PART ET**

La société [\_\_\_\_\_], dont le siège social est situé [\_\_\_\_\_] , immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro [\_\_\_\_\_], représentée par [\_\_\_\_\_] habilité à signer les présentes  
Ci-après dénommée « le Client »

### **D'AUTRE PART**

### **ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT**

Le présent contrat et ses annexes ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Concepteur, à la demande du Client, concevra et réalisera le site Internet du Client.

### **ARTICLE 2 – DUREE DU CONTRAT**

La conception du site Internet conformément au cahier des charges annexé au présent contrat devra être achevée au plus tard le [\_\_\_\_\_] et sous réserve de fourniture des données nécessaires à la réalisation par le client.

### **ARTICLE 3 – PRESTATIONS DU CONCEPTEUR**

#### **3.1 Conception du site Internet**

Le Concepteur réalisera la conception du service Internet selon les conditions définies dans le cahier des charges annexé au présent contrat.

Le Client devra communiquer au Concepteur toutes les informations nécessaires à la conception du site Internet et à sa réactualisation, qui lui seront demandées par le Concepteur.

Le Concepteur devra procéder à la mise en ligne du site Internet.

#### **3.3 Travaux exceptionnels**

Tous travaux exceptionnels demandés par le Client ne rentrant pas dans le cadre des prestations définies dans le présent contrat et ses annexes feront l'objet d'un devis qui ne sera exécuté qu'après accord des deux parties.

#### **ARTICLE 4 – RESPONSABILITE DU CONCEPTEUR**

Le Concepteur garantit seulement qu'il atteindra les objectifs fixés par le Client dans le cahier des charges annexé au présent contrat.

[A cette fin, le Concepteur devra mettre en oeuvre les techniques le plus adaptées aux besoins exprimés par le Client et fournir des prestations d'une qualité répondant aux normes de qualité les plus élevées.]

#### **ARTICLE 5 – RESPONSABILITE DU CLIENT**

Les informations diffusées sur le site Internet par le Client après sa mise en ligne le sont sous sa seule et unique responsabilité.

Le Client s'engage à fournir au Concepteur des données loyales, de qualité et conformes à la législation en vigueur.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

#### **ARTICLE 6 – PROPRIETE**

L'ensemble des informations apportées par le Client de quelque nature que ce soit et sous quelque format que ce soit (et notamment les pages HTML, fichiers images, sons, vidéo, etc...) sont et resteront à tout moment la propriété du Client.

Pour ce qui est des créations réalisées par le Concepteur pour le Client, ce dernier en acquiert la propriété au fur et à mesure du paiement des sommes dues pour la réalisation des travaux en vertu de l'article 8 du présent contrat.

Au règlement total du montant, le concepteur s'engage à fournir au client une version de son site Internet dans un support Cd-rom, ainsi que le mot de passe et le nom d'utilisateur pour l'accès a son espace d'hébergement.

Le Client sera donc libre de modifier ou de reproduire l'ensemble des pages du site Internet, les fichiers, programmes ou composants du site Internet ainsi que ses réactualisations, et ce pour une durée illimitée.

#### **ARTICLE 7 – CONFIDENTIALITE**

Chacune des parties au présent contrat s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à considérer comme confidentiels, pendant la durée du présent contrat et après son expiration, les documents, systèmes, logiciels, savoir-faire en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins du présent accord.

Ne sont pas concernées par cette obligation de confidentialité les informations tombées dans le domaine public ou dont la révélation a été autorisée par écrit par la partie concernée.

#### **ARTICLE 8 – CONDITIONS FINANCIERES**

La création du site Internet du Client sera facturée par le Concepteur pour un montant forfaitaire de [\_\_\_\_\_] HT.

Ce paiement s'effectuera de la manière suivante :

- 50% à la commande
- 50% à la mise en ligne du site et la livraison du CD-ROM.

## **ARTICLE 9 – RESILIATION**

En cas de manquement grave par l'une des parties aux obligations des présentes, auquel il n'aurait pas été remédié dans un délai de quinze jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant le manquement et adressée par l'autre partie, cette dernière pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous les dommages intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Lorsque la résiliation est due à un manquement du Concepteur, celui-ci devra remettre au Client tous les documents en sa possession concernant les travaux effectués dans le cadre du présent contrat.

## **ARTICLE 10 – LITIGES**

En cas de difficultés ou de différend entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent accord, les parties conviennent de rechercher une solution amiable dans l'esprit du présent contrat.

Le présent contrat est soumis au loi marocaine et tout litige ou différend qui pourrait naître entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat relèvera de la compétence du tribunal compétent à Marrakech.

Fait en deux exemplaires originaux

A [**MARRAKECH**], le [\_\_\_\_\_]

Pour le Concepteur  
EJI-MEDIA

Pour le Client :